



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-12-27

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

N° de l'ordre du jour :

2014.12.27 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'assainissement de la Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » Satory Ouest.

- **Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris ;

Vu la délibération n°2011-06-17, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, déclarant le secteur de Satory ouest en zones d'activités économiques, mixtes, d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°64, du Conseil d'administration de l'Établissement Public de Paris-Saclay du 27 juin 2014, relative à la prise d'initiative de création d'une zone d'aménagement concertée sur le secteur de Satory Ouest à Versailles.

Satory Ouest est l'une des dernières réserves foncières de la ville de Versailles principalement occupée par le Ministère de la défense et par une zone d'activités. Ce quartier s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay, créée en 2009, pour mettre en œuvre un « cluster » scientifique et technologique sur le plateau de Saclay.

Les orientations portées par l'ensemble des partenaires institutionnels (la ville de Versailles, l'Etablissement Public de Paris-Saclay « EPPS », la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc « CAVGP », le Conseil général des Yvelines, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, ...) conduisent à penser ce territoire comme « un pôle urbain mixte, connecté à son environnement, construit à partir d'un pôle scientifique et technologique à la pointe de l'innovation en matière de nouvelles mobilités et porté par les fondements de la ville durable ».

Face aux potentiels de développement d'un quartier urbain et d'un « cluster » sur les mobilités innovantes, l'EPPS a pris l'initiative de créer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) le 27 juin 2014 sur Satory Ouest. De ce fait, le projet de Satory a gagné en visibilité et aborde la phase opérationnelle.

Afin d'anticiper le développement urbain du secteur et d'en faciliter les premières phases, il convient de préparer les réseaux allant de pair avec le développement des opérations d'aménagement. Pour ce faire, la gestion de l'assainissement de la ZAC doit être anticipée et un choix parmi plusieurs exutoires et stations de rejet doit être fait.

A ce titre, l'EPPS, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a initié le lancement d'une étude hydraulique sur la ZAC Versailles Satory Ouest afin de définir les principes généraux pour l'évacuation des eaux usées à la sortie de ce nouveau quartier.

L'objet de cette étude de faisabilité est, dans une première phase, de réaliser le diagnostic des installations et réseaux existants afin d'étudier, dans une deuxième phase, toutes les variantes d'assainissement possibles. L'étude de faisabilité

aboutira sur une analyse multicritère des différents scénarios.

Le périmètre d'étude débute à la sortie de la ZAC Satory Ouest jusqu'à la station d'épuration des eaux usées qu'il conviendra de déterminer. Il s'étend donc à l'intégralité des territoires des gestionnaires des réseaux d'eaux usées (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne « SIAAP », Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles « SMAROV », Versailles Grand Parc « VGP », communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines « CASQY », ...). L'évacuation des eaux usées du projet d'aménagement ayant une incidence sur les réseaux situés en aval, ces derniers seront également pris en compte dans le périmètre d'étude.

L'EPPS assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en tant que partenaire co-financeur de l'étude, versera à l'EPPS une subvention correspondant à sa quote-part du montant, toutes taxes comprises.

La clé de répartition pour le financement de cette étude est la suivante : 50 % pour l'EPPS, 50 % pour la CAVGP, définie dans la convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

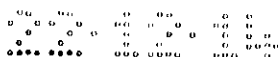
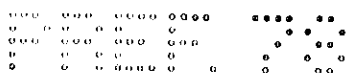
- 1) *d'approuver les termes du projet de convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'assainissement de la Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » Satory Ouest ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *d'imputer la contribution au budget de 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 617 : « Etudes et recherches », fonction 824 : « Aménagement ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 53

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Le Président,
par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services